



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

tunnels

Question écrite n° 111287

### Texte de la question

M. Michel Hunault interroge M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, en ce mois de juin 2011 sur la sécurisation de la traversée du tunnel de Chantonnay (Loire Atlantique). Des travaux d'accès amélioré des services de secours sont programmés pour le second semestre 2011. En réponse il demande s'il peut préciser si ces travaux permettront l'accès des véhicules routiers de secours.

### Texte de la réponse

L'exercice de simulation d'un accident ferroviaire dans le tunnel de Chantonnay, organisé par la préfecture de la Loire-Atlantique dans la nuit du 18 au 19 novembre 2010, a permis de mettre en évidence plusieurs points nécessitant une réflexion commune entre les différents intervenants du dispositif. Réseau ferré de France (RFF) étudie les quatre points relevés lors de cet exercice, dont les trois premiers concernent l'amélioration des conditions d'intervention des services de secours et d'auto-sauvetage et le dernier la prévention de la propagation d'un incendie : 1. Mise en place de bandes rugueuses sur l'escalier de secours de la tranchée Babonneau ; 2. Amélioration du cheminement piéton le long des caniveaux existants ; 3. Amélioration de l'éclairage existant du tunnel ; 4. Mise en place d'une porte coupe-feu à la médiathèque. Ces points font actuellement l'objet d'une étude de faisabilité par la SNCF avec comme objectif une réalisation par RFF au plus tard au premier semestre 2012. Par ailleurs, à la suite du diagnostic de sécurité réalisé en 1999 sur les 31 tunnels du réseau ferré national d'une longueur de plus de 1 000 mètres, le tunnel de Chantonnay a fait l'objet de nombreux travaux en 2006, destinés principalement à favoriser l'auto-évacuation des passagers et l'intervention des services de secours. S'agissant de l'accès des services de secours, la pose de la voie ferrée sur une dalle béton n'est à l'heure actuelle pas envisagée pour les raisons suivantes : une voie ballastée garantit la stabilité de l'infrastructure au regard des contraintes liées aux différents matériels roulants ; les expérimentations réalisées à ce jour aussi bien sur ligne à grande vitesse que sur ligne classique ne démontrent pas d'avantages majeurs par rapport à une voie ballastée. Dans le cadre de l'exercice précité, les véhicules du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) étaient positionnés en dehors du tunnel, à la tranchée Babonneau et aux extrémités du tunnel. Pour cet exercice, des « lorries » ont été acheminés pour permettre la prise en charge des blessés graves et un train de secours a été utilisé pour les autres. Le rapport de retour d'expérience de cet exercice mentionne que ces dispositifs ont été très appréciés par le SDIS.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Hunault](#)

**Circonscription :** Loire-Atlantique (6<sup>e</sup> circonscription) - Nouveau Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 111287

**Rubrique :** Voirie

**Ministère interrogé :** Transports

**Ministère attributaire :** Transports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 14 juin 2011, page 6234

**Réponse publiée le :** 11 octobre 2011, page 10881